

Selon Le Monde du 9 juin 2018, CAP 22 commence à ressembler à « une grenade dégoupillée que le gouvernement ne semble plus trop savoir comment manipuler ». Selon l'article, le choix d'E. Macron serait de divulguer les réformes touchant la Fonction Publique « les unes après les autres, au fil des semaines », par tel ou tel ministre. Nous sommes donc face à un gouvernement qui n'assume pas sa ligne politique, qui a eu peur d'agréger la colère des agents publics à celle des cheminots et qui craint toujours d'agréger les mécontentements.

Cependant, les préconisations du Comité action publique 2022 concernant les personnels et leurs statuts ont fuité dans les colonnes de Libération, le 16 mai : « Des profs avec un CDD de cinq ans, des policiers embauchés pour seulement dix ans, des agents territoriaux en contrats de deux ou trois ans renouvelables... Voici le nouveau monde des fonctionnaires imaginé par les experts du comité ».

Si ces propositions doivent encore faire l'objet d'arbitrages gouvernementaux, le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, a d'ores et déjà ouvert un cycle de travail sur « l'extension du recours au contrat dans la Fonction publique » avec pour objectif « de recourir d'avantage au contrat ».

Mais quel est le quotidien des agents contractuels que le gouvernement veut généraliser ? Nous le voyons à chaque CCP : c'est d'abord les licenciements. Aujourd'hui, 6 licenciements pour inaptitude physique et 9 licenciements pour restructuration sont présentés. Ces derniers ont été programmés dans le cadre des fermetures de trésoreries. Fermetures qui vont s'accélérer selon les annonces de G. Darmanin faites aux organisations syndicales le 4 mai.

Mais la précarité, c'est aussi sur la fiche de paye. La DGFIP a mis en place en 2017 des grilles de rémunérations propres aux agents contractuels sur la base d'une logique simple : les payer moins que les fonctionnaires. Et ceci, alors qu'ils ne bénéficient déjà pas des mêmes droits que les fonctionnaires. Ces grilles sont similaires à celles des fonctionnaires mais comptent en moyenne 4 points d'indice en moins par échelon.

La suite sur le fichier joint..

**Public:** [CCP n°1 - Contractuels "Berkanis"](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---